santé au travail
en Cornouaille

A chaque danger ses gants

Comprendre pour mieux protéger

EN 388 2017 Gants de protection contre les risques mécaniques

Pictogramme suivi de 4 chiffres et 2 lettres (nouvelle norme)

Niveaux de résistance — ISO 13397

0 à 4	0 à 5	0 à 4	0 à 4	A à F	T = REUSSITE

- T = REUSSITE : Impact
- A à F : Coupure
- 0 à 4 : Perforation
- 0 à 4 : Déchirure
- 0 à 5 : Coupure
- 0 à 4 : Abrasion

0: protection la plus faible
X: protection non testée

Coupure par impact

Electricité statique

EN 381 Gants blocage de chaîne

Blocage de Chaîne

EN 407 2004 Gants de protection contre la chaleur et/ou le feu

Pictogramme suivi de 6 chiffres

Niveaux de résistance

0 à 4	0 à 4	0 à 4	0 à 4	0 à 4	0 à 4

0 : protection la plus faible
X = protection non testée

- 0 à 4 : Importantes projections de métal en fusion
- 0 à 4 : Petites projections de métal en fusion
- 0 à 4 : Chaleur rayonnante
- 0 à 4 : Chaleur de convection
- 0 à 4 : Chaleur de contact
- 0 à 4 : Inflammabilité

EN 511 2006 Gants de protection contre le froid

Pictogramme suivi de 3 chiffres

Niveaux de résistance

0 à 4	0 à 4	0 à 1

0: protection la plus faible
X: protection non testée

- 0 à 1 : Perméabilité à l'eau
- 0 à 4 : Froid de contact
- 0 à 4 : Froid de convection

EN 374-1 2016 Gants de protection contre les produits chimiques

NOUVEAU			ANCIENNE VERSION	
ISO 374-1:2016/Type A	ISO 374-1:2016/Type B	ISO 374-1:2016/Type C	EN 374:2003	EN 374:2003
JKLMNO	JKL		AKL	

Type A : Gant de protection ayant un temps de perméation supérieur à 30 min pour au moins 6 substances chimiques parmi celles testées.
Type B : Gant de protection ayant un temps de perméation supérieur à 30 min pour au moins 3 substances chimiques parmi celles testées.
Type C : Gant de protection ayant un temps de perméation supérieur à 10 min pour au moins 1 substance chimique parmi celles testées

Code	Substance chimique	CAS	Classe
A	Méthanol	67-56-1	Alcool primaire
B	Acétone	67-64-1	Cétone
C	Acétonitrile	75-05-8	Composé nitrile
D	Dichlorométhane	75-09-2	Hydrocarbure chloré
E	Sulfure de carbone	75-15-0	Composé organique contenant du souffre
F	Toluène	108-88-3	Hydrocarbure aromatique
G	Diéthylamine	109-89-7	Amine
H	Tétrahydrofurane	109-99-9	Composé éthérique hétérocyclique
I	Acétate d'éthyle	141-78-6	Ester
J	n-heptane	142-82-5	Hydrocarbure saturé
K	Soude caustique 40%	1310-73-2	Base inorganique
L	Acide sulfurique 96%	7664-93-9	Acide minéral inorganique, oxydant
M	Acide nitrique 65%	7697-37-2	Acide minéral inorganique, oxydant
N	Acide acétique 99%	64-19-7	Acide organique
O	Ammoniaque 25%	1336-21-6	Base organique
P	Peroxyde d'hydrogène 30%	7722-84-1	Peroxyde
S	Acide fluorhydrique 40%	7664-39-3	Acide minéral inorganique
T	Formaldéhyde 37%	50-00-0	Aldéhyde

EN 374-5 2016 Gants de protection contre les micro-organismes

EN ISO 374-5

Gants offrant une protection contre les bactéries et les champignons.

EN ISO 374-5

VIRUS

Gants offrant une protection contre les bactéries, les champignons et les virus.

EN 60903 1997 Gants isolant électriques

CLASSE	00	0	1	2	3	4
TENSION MAX	500 V	1000 V	7500 V	17000 V	26500 V	36000V

La décision de mettre à disposition un Equipement de Protection Individuelle est avant tout basée sur l'analyse des risques inhérents au travail.

Les EPI ne sont utilisés que si l'on ne peut pas faire autre- ment, c'est-à-dire si les risques détectés ne peuvent être évi- tés par des mesures de prévention ou de protection collective.

La certification du gant est impérativement indiquée par la mention CE

Pour être efficaces, les gants doivent être portés

Le gant parfait n'existe pas. Il s'agit de trouver le meilleur compromis entre la protection contre les risques, les contraintes de l'activité (durée de port, température, dextérité requise, projections ou immersion dans des liquides...) et le confort des travailleurs (taille, forme, respirabilité...).

Pour être efficaces, les gants doivent être en bon état

La notice d'instruction précise les conditions d'utilisation et d'entretien. Pensez à entretenir vos gants et à les changer régulièrement !

Le choix des Equipements de Protection Individuelle peut être complexe, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre médecin du travail.

santé au travail en Cornouaille

2, rue Louison Bobet - ZAC de Kerdroniou - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 55 54 43 - contact@stc-quimper.org
www.stc-quimper.org

Réalisation JMA 2019 - © STC - Santé au Travail en Cornouaille